



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE RODERN

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU P.L.U.
APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL LE 8 JUIN 2022

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 25 JUILLET 2017

LE MAIRE

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire (article L151-5 du code de l'urbanisme).

Il traduit une vision politique et sociale du territoire à échelon de 10-20 ans (l'horizon 2035) capable d'intégrer un horizon plus lointain (2050) : le village que nous voulons transmettre aux générations futures.

Le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. S'appuyant sur les éléments du rapport de présentation, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU (article L.151-6 à L151-8 du code de l'urbanisme).

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modification. Toutefois une procédure de révision devra être engagée dans le cas où ces évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD (article L.153-31 du code de l'urbanisme)

SOMMAIRE

Orientation Stratégique n°1	
Une ambition pour un village paisible et dynamique.....	4
Orientation Stratégique n°2	
Maintenir la vitalité démographique du village	6
Orientation Stratégique n°3	
Prévoir et favoriser la production quelque 35 logements d'ici 2035.....	8
Orientation stratégique n°4	
Garantir la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée et attractive pour les jeunes ménages.....	9
Orientation stratégique n°5	
Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace.....	10
Orientation Stratégique n°6	
Affirmer la centralité du village et la valorisation des lieux d'animation.....	12
Orientation Stratégique n°7	
Conforter la vitalité économique, le tourisme et la viticulture.....	14
Orientation Stratégique n°8	
Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site	16
Orientation Stratégique n°9	
Préserver l'environnement et conforter la biodiversité.....	24
Orientation Stratégique n°10 -	
Prévenir les risques naturels et technologiques	28
Orientation Stratégique n°11	
Promouvoir l'écomobilité	28
Orientation Stratégique n°12	
Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables.....	30
Orientation Stratégique n°13	
Favoriser le développement des technologies numériques.....	31



Orientation Stratégique n°1

Une ambition pour un village paisible et dynamique

Concevoir un Plan Local d'Urbanisme pour un village paisible, agréable à vivre et dynamique

Rodern est un village calme disposant d'un très beau cadre de vie ouvert à la fois sur le Haut-Koenigsbourg, sur la plaine d'Alsace et la Forêt-Noire. Outre cette qualité paysagère, Rodern est à l'abri de tout trafic automobile de transit, ce qui lui confère un calme remarquable.

Ces éléments fondent l'identité du village. L'objectif du Plan Local d'Urbanisme est de pérenniser ces qualités qui impliquent de conforter l'attractivité du village, de faire vivre son désir de solidarité et d'être ouvert aux solutions innovantes pour unir tradition et modernité.

- **En nous appuyant sur la proximité relative des agglomérations de Colmar, Sélestat et Strasbourg**

L'avenir de Rodern implique une attractivité démographique minimale. Les conditions de possibilité de cette dernière sont favorables pour Rodern.

Pour en tirer parti, Rodern doit continuer à valoriser sa qualité résidentielle à cinquante kilomètres de Strasbourg, une vingtaine de kilomètres de Colmar et moins de dix kilomètres de Sélestat.

- **En préservant et valorisant les atouts de son paysage et son cadre de vie**

Le village de Rodern jouit d'un paysage unique au coeur du vignoble alsacien. Son vis-à-vis avec le château emblématique du Haut-Koenigsbourg est remarquable. Le PLU doit avoir comme objectif majeur de concilier la préservation / valorisation de ces qualités avec le développement urbain mesuré qu'implique la vitalité démographique du village.

- **En confortant l'offre de services de proximité** (*école, petite enfance, jeunesse...*)

L'attractivité de la vie de village implique aujourd'hui de disposer localement d'une offre de service de qualité, notamment en faveur de la petite enfance, de la jeunesse.

Aujourd'hui, l'essentiel de cette offre existe au sein du regroupement scolaire des communes de Rodern, Rorschwihr et Saint-Hippolyte, l'objectif est d'en assurer la pérennité.

- **En créant un habitat ciblé vers les jeunes ménages**

La vitalité démographique minimale nécessaire à une stabilisation du nombre d'enfants à son niveau actuel implique de promouvoir un habitat qui valorise pleinement le lien à la nature, au calme, au paysage et au cadre de vie, mais ceci en ciblant en particulier une production de logements accessibles pour les jeunes ménages.



Orientation Stratégique n°2

Maintenir et garantir la vitalité démographique du village

- **Un objectif de 375 habitants à l'horizon 2025 et de 400 habitants d'ici 2035**

Rodern est membre de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Jouissant d'un patrimoine et d'un cadre de vie remarquable avec notamment une co-visibilité de grande qualité avec le château du Haut-Koenigsbourg, l'un des monuments les plus visités de France, le tout dans un cadre de vignoble surplombant légèrement la plaine, le regard ouvert sur la Forêt-Noire, Rodern dispose d'une démographie en évolution tonique, mais aliénée au rythme de déblocage d'une offre foncière également régie par sa valeur viticole.

Pour le futur, Rodern se donne pour objectif de garantir une tonicité démographique douce amenant la population à quelque 400 habitants d'ici 20 ans.

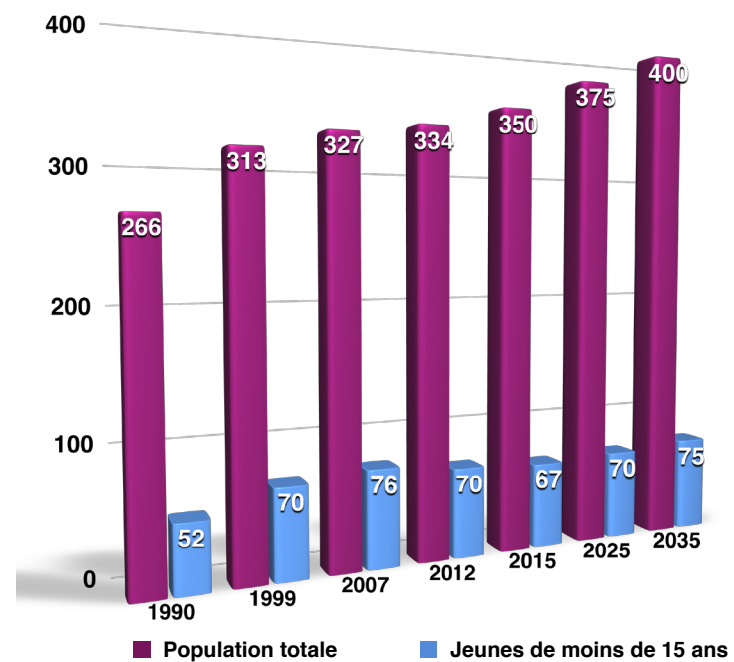
- **L'objectif de maintenir le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans autour de 75 personnes**

Cette croissance démographique a été fixée comme objectif communal puisqu'il s'agit de l'évolution minimale à atteindre pour maintenir le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans à son niveau actuel autour de 70 à 75 personnes.

Cette vitalité jeunesse est essentielle à la vie des écoles et au dynamisme de la vie associative, tous deux au coeur de l'animation du village.

Une croissance démographique inférieure fragiliserait rapidement le village et une croissance supérieure ne correspond pas à l'idée d'un village qui compte privilégier la qualité de son cadre de vie.

Le choix de la vitalité démographique								
	1982	1990	1999	2007	2012	2015	2025	2035
Nombre total d'habitants	264	266	313	327	334	350	375	400
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans		52	70	76	70	67	70	75
Croissance démographique annuelle en valeur absolue		0	5	2	1	5	3	3
Croissance démographique annuelle en valeur relative		0,09 %	1,96 %	0,56 %	0,43 %	1,60 %	0,71 %	0,67 %
		1,26 %					0,71 %	



Orientation Stratégique n°3

Prévoir et favoriser la production de quelque 35 logements d'ici 2035

- **Un objectif de production de 1,7 logements par an pour les vingt prochaines années**

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution de la démographie du village. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul.

Ainsi, la taille moyenne des ménages de Rodern était de 2,77 personnes en 1990, elle est passée à 2,29 en 2015 pour tendre vers 2,15 d'ici 2035.

Combinée à l'objectif de croissance démographique de plus de 50 personnes à l'horizon 2035, la diminution de la taille des ménages implique de permettre la production de quelque 35 logements d'ici 2035.

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique								
	1990	1999	2007	2012	2015	2025	2035	
Nombre d'habitants	266	313	327	334	350	375	400	
Taille des ménages	2,77	2,70	2,53	2,37	2,29	2,22	2,14	
Nombre de résidences principales	96	116	129	141	153	169	187	
Logements vacants	13	13	12	11	11	10	10	
Résidences secondaires	17	17	19	9	9	7	6	
Taux de vacances	10,3 %	8,9 %	7,5 %	6,8 %	6,4 %	5,4 %	4,9 %	
Production de nouvelles résidences principales	Période	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2006		2006 - 2011	2011 - 2025	2025 - 2035
	Sur la période	-	20	13	12	12	15,92	18,00
	En moyenne annuelle	-	2,22	1,86	2,40	3,00	1,59	1,80
			3,80				1,70	
Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages		-	2,58	7,48	9,04	5,01	4,66	6,31

Orientation Stratégique n°4

Garantir la production d'une palette d'offre en habitat attractive pour les jeunes ménages

- **Produire un habitat à la fois équilibré et adapté aux objectifs démographiques**

Pour que la croissance démographique définie pour les 10 et 20 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Rodern, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec notamment une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements dans les constructions futures du village.



Orientation Stratégique n°5

Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

- **Disposer d'une offre foncière maîtrisée de quelque 20 ares pour les 20 prochaines années**

L'objectif de permettre la construction d'environ 35 logements d'ici 2035 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif.

Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi ENE, dite «Grenelle II».

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Ce potentiel représente quelque 45 parcelles, soit quelque 30 logements dans les vingt prochaines années avec un taux de mobilisation prévisionnel de 65 %.

Concernant le potentiel de mobilisation du parc de logements vacants, il peut être considéré comme marginal puisque sa contribution est limitée à 1 logement si l'on considère le seuil de 5% comme celui d'une vacance technique incompressible.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le nombre de logements à produire en extensions urbaines d'ici 2035 s'élève à quelque 5 unités.

Le Schéma de Cohérence Territoriale Montagne, Vignoble et Ried en cours de révision prévoyant une densité minimale de 25 logements à l'hectare pour les communes villages, le besoin foncier minimal en extension urbaine destinée à l'habitat doit avoisiner quelque 20 ares. Ce chiffre marque un choix communal fort de modération de la consommation foncière.

Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation actuelle	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village		
	2015	2015 - 2025	2025 - 2035	2015 -2035
Nombre d'habitants	350	375	400	400
Croissance démographique	-	7,14 %	6,67 %	14,29 %
Taille des ménages	2,29	2,22	2,14	2,14
Nombre de logements	153	169	187	187
Nombre total de logements supplémentaires	-	15,92	18,00	33,9
Création de logements dans le tissu bâti actuel : (Potentiel de quelque 45 parcelles pondéré par un taux de mobilisation de 65%)	-	13	14	29
Création de logements en extension urbaine	-	2,9	4,0	4,7
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 25 logements à l'hectare défini par le SCOT-MVR	-	0,12	0,16	0,19
Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.				



Orientation Stratégique n°6

Affirmer la centralité du village et la valorisation des lieux d'animation

- **Faire vivre une offre d'équipements proportionnée aux besoins du village**

L'offre de services et d'équipements de Rodern est proportionnée aux besoins du village.

Pour l'avenir, le premier objectif est de valoriser et permettre l'adaptation des équipements existants :

- Mairie
- Salle communale
- Périscolaire
- Aire de jeu
- Etang
- Cimetière

Le second objectif est de :

- Valoriser et marquer les espaces publics pour affirmer le CARACTÈRE de centralité du site Mairie-Eglise
- Conforter la coeuer de village par la création d'un promontoire de contemplation du paysage dans le site Mairie-Salle communale - Eglise *(en contre-bas nord du cimetière)*.



Aire de jeu



Etang



Périscolaire

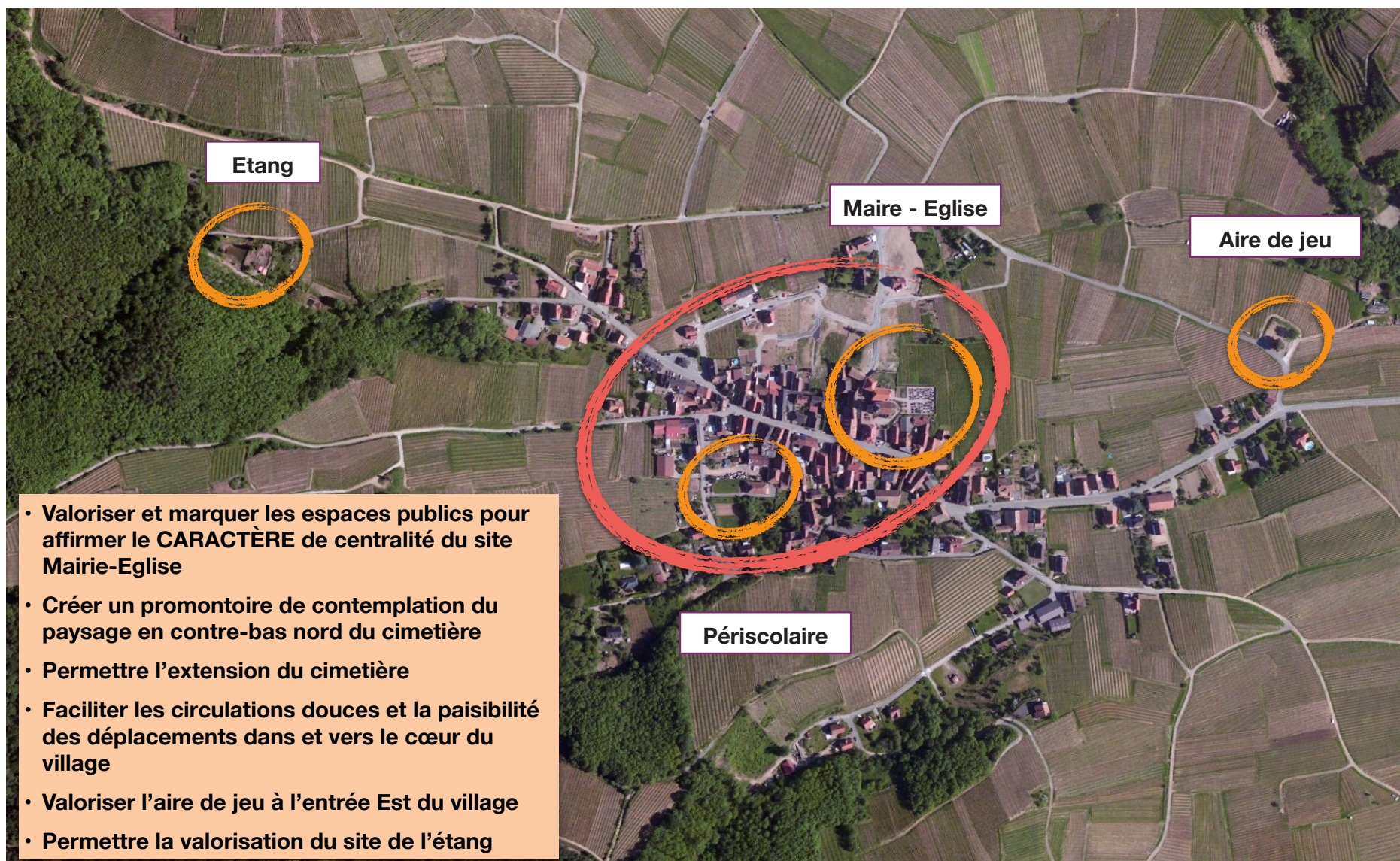
Une offre d'équipements bien adaptée et proportionnée aux besoins locaux



Eglise - cimetière



Maire - Salle communale



Orientation Stratégique n°7

Conforter la vitalité économique, le tourisme et la viticulture

• Conforter la vitalité de la viticulture

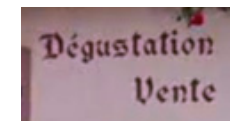
La vitalité de sa viticulture est essentiel pour Rodern. La modernisation des exploitations doit être favorisée in situ et des solutions de développement garanties par le PLU.

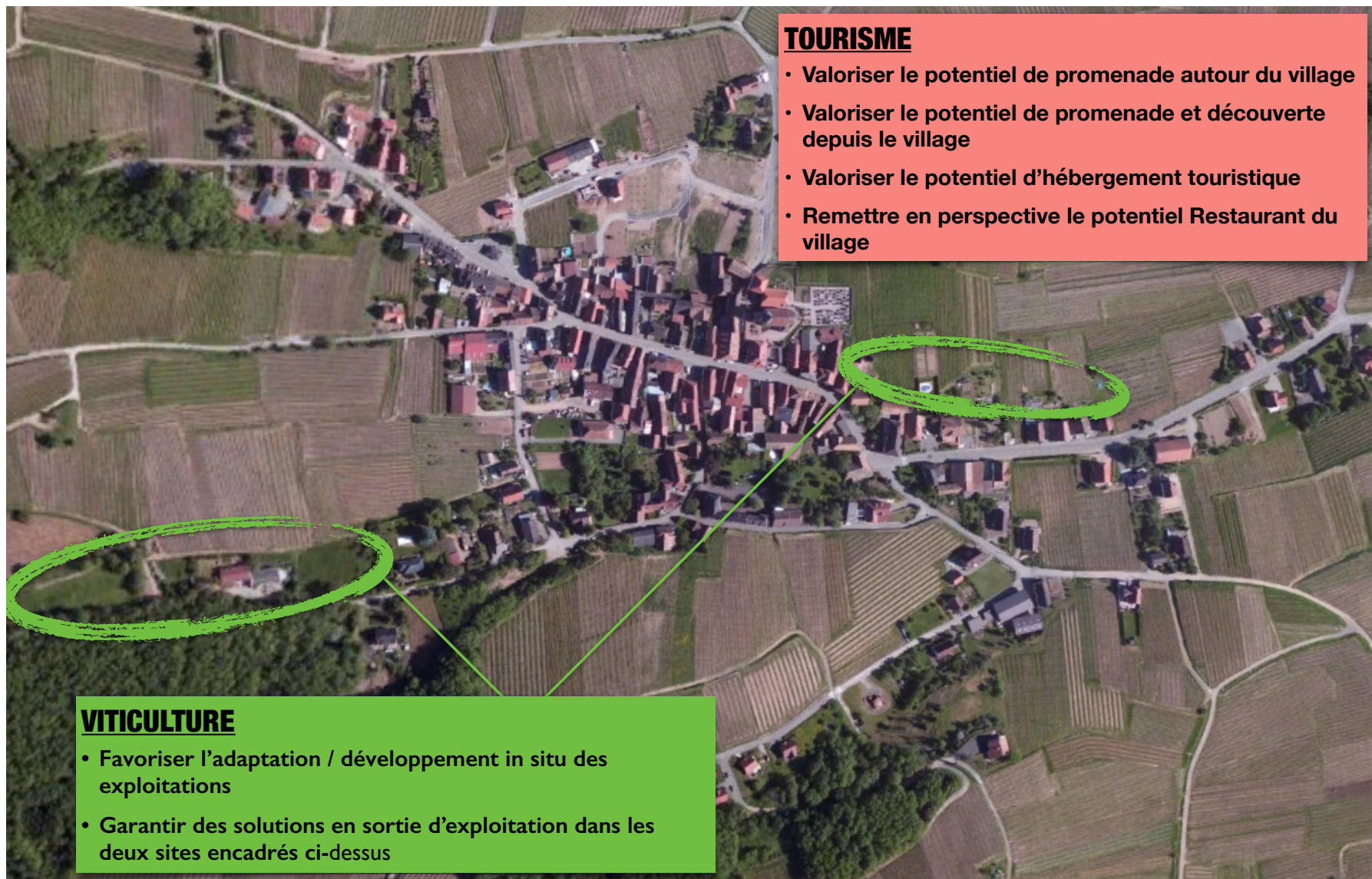
Pour ce faire, le PADD prévoit le maintien du site de hangars viticoles à l'ouest du village et la création d'une possibilité d'extension - en leur arrière - des exploitations situées à l'entrée Est du village.

• Faciliter l'hébergement touristique et la création d'un restaurant

- La commune de Rodern jouit d'un calme remarquable à l'abri des grands flux touristiques de la route des Vins. Elle vise de ce fait un tourisme doux et mesuré qui s'appuie sur des hébergements de types gîtes et chambres d'hôtes. Le PADD prévoit de faciliter la valorisation et le développement de ces solutions.
- Le PADD prévoit également que soit facilitée la création d'un restaurant dans le village afin de disposer d'une offre touristique équilibrée.

La viticulture, les gîtes et chambres d'hôtes constituent l'essentiel du tissu économique du village





TOURISME

- Valoriser le potentiel de promenade autour du village
- Valoriser le potentiel de promenade et découverte depuis le village
- Valoriser le potentiel d'hébergement touristique
- Remettre en perspective le potentiel Restaurant du village

VITICULTURE

- Favoriser l'adaptation / développement in situ des exploitations
- Garantir des solutions en sortie d'exploitation dans les deux sites encadrés ci-dessus



Orientation Stratégique n°8

Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site

- **Préserver et valoriser la qualité des paysages, support d'attractivité et du bien-être chez soi (son village)**

Le paysage et le patrimoine représentent à la fois des valeurs sociétales majeures et des leviers importants de vitalité et d'attractivité des territoires.

Pour Rodern, cette qualité des paysages constitue un véritable capital, tant est remarquable le lien visuel au Haut-Koenigsbourg et les vues sur la plaine d'Alsace et la Forêt-Noire.

Garantir la pérennité de ce capital s'impose de ce fait comme un objectif central du PADD. La carte ci-contre présente la déclinaison détaillée de cet objectif.

Cet objectif vise à conforter l'attractivité du village, mais aussi fondamentalement la qualité du cadre de vie de ses habitants.



QUATRE OBJECTIFS MAJEURS POUR PRÉSERVER ET VALORISER L'INSCRIPTION PAYSAGÈRE DU VILLAGE DANS SON SITE



Préserver le solide ancrage du village dans son enveloppe topographique et dans son écrin de végétation

Maintenir le jeu des barrières visuelles depuis le village

Préserver la discrétion extrême du village extrêmement discret depuis les routes d'accès et le village voisin

Préserver l'ouverture en goulot sur l'axe du village

Stopper strictement l'urbanisation à la limite existante

Valoriser le promontoire de l'église et ses vues majeures vers le Haut-Koenigsbourg, la plaine d'Alsace et la Forêt Noire

Préserver l'équilibre de la perspective visuelle du chemin nord-est, avec son jeu d'interface et de dialogue paysager entre le village et le Haut-Koenigsbourg

Préserver les vues d'exception sur le front bâti villageois et sur le grand paysage depuis aux abords hauts du village



1. Préserver l'équilibre de la silhouette paysagère du village



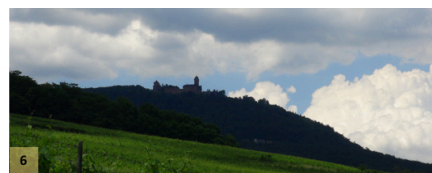
Préserver les vues d'exception sur le front bâti villageois et sur le grand paysage depuis aux abords hauts du village

Préserver le solide ancrage du village dans son enveloppe topographique et dans son écrin de végétation

Maintenir le jeu des barrières visuelles depuis le village

Coteaux à préserver de l'urbanisation





2. Préserver l'équilibre de la perspective visuelle entre le village et le Haut-Koenigsbourg



Préserver l'équilibre de la perspective visuelle du chemin nord-est, avec son jeu d'interface et de dialogue paysager entre le village et le Haut-Koenigsbourg



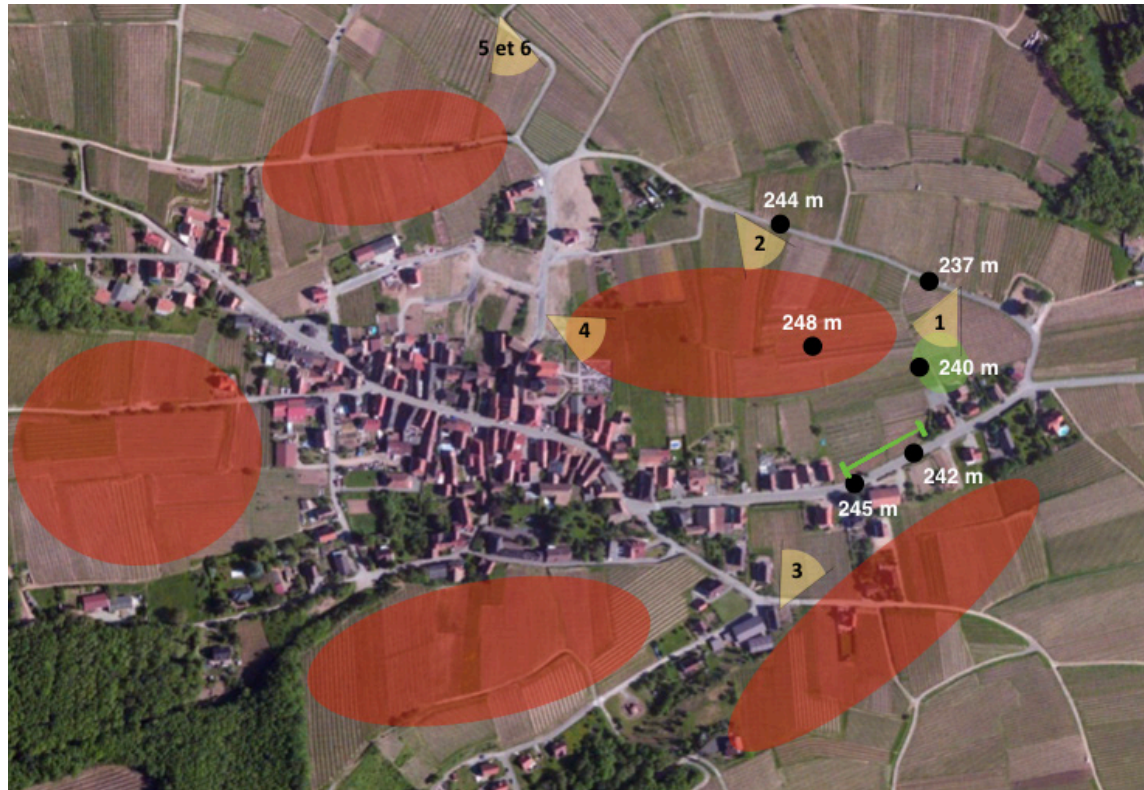
3. Valoriser le promontoire de l'église



Valoriser le promontoire du cimetière et ses vues majeures vers le Haut-Koenigsbourg, la plaine d'Alsace et la Forêt Noire



4. Localiser de manière optimale l'extension urbaine du village



-  Coteaux à préserver de l'urbanisation
-  Site Privilégié d'extension urbaine
-  Discontinuité existante du bâti

- Les coteaux qui constituent l'enveloppe topographique autour du tissu bâti présentent une grande visibilité (photo n°6).
- Le site privilégié et optimal d'extension urbaine se situe au niveau d'une discontinuité bâtie proche de l'entrée du village :

✦ Du fait de la topographie, ce secteur est non perceptible depuis un certain nombre d'endroits (photos n°2 à 4) et lorsqu'il est perceptible, il l'est faiblement (photos n°1 et 5) et ne ferait que compléter la ligne bâtie actuelle. Outre le choix de la localisation du site, il importe que l'urbanisation elle-même du site prévoit des dispositions d'intégration paysagère de qualité capables d'améliorer la douceur des lignes paysagères aujourd'hui quelque peu altérer par l'absence de mesures d'aménagement paysager spécifiques des constructions déjà existantes.

✦ Par ailleurs, le choix d'une localisation en entrée Est du village limite à également pour qualité de ne pas induire une hausse des flux automobiles dans la partie centrale et amont de Rodern.



Coteaux à préserver de l'urbanisation



Site Privilégié d'extension urbaine



Discontinuité existante du bâti



RODERN - PLAN LOCAL d'URBANISME

Orientation Stratégique n°9

Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

- **Une ambition environnementale confortée par l'ensemble des objectifs paysagers**

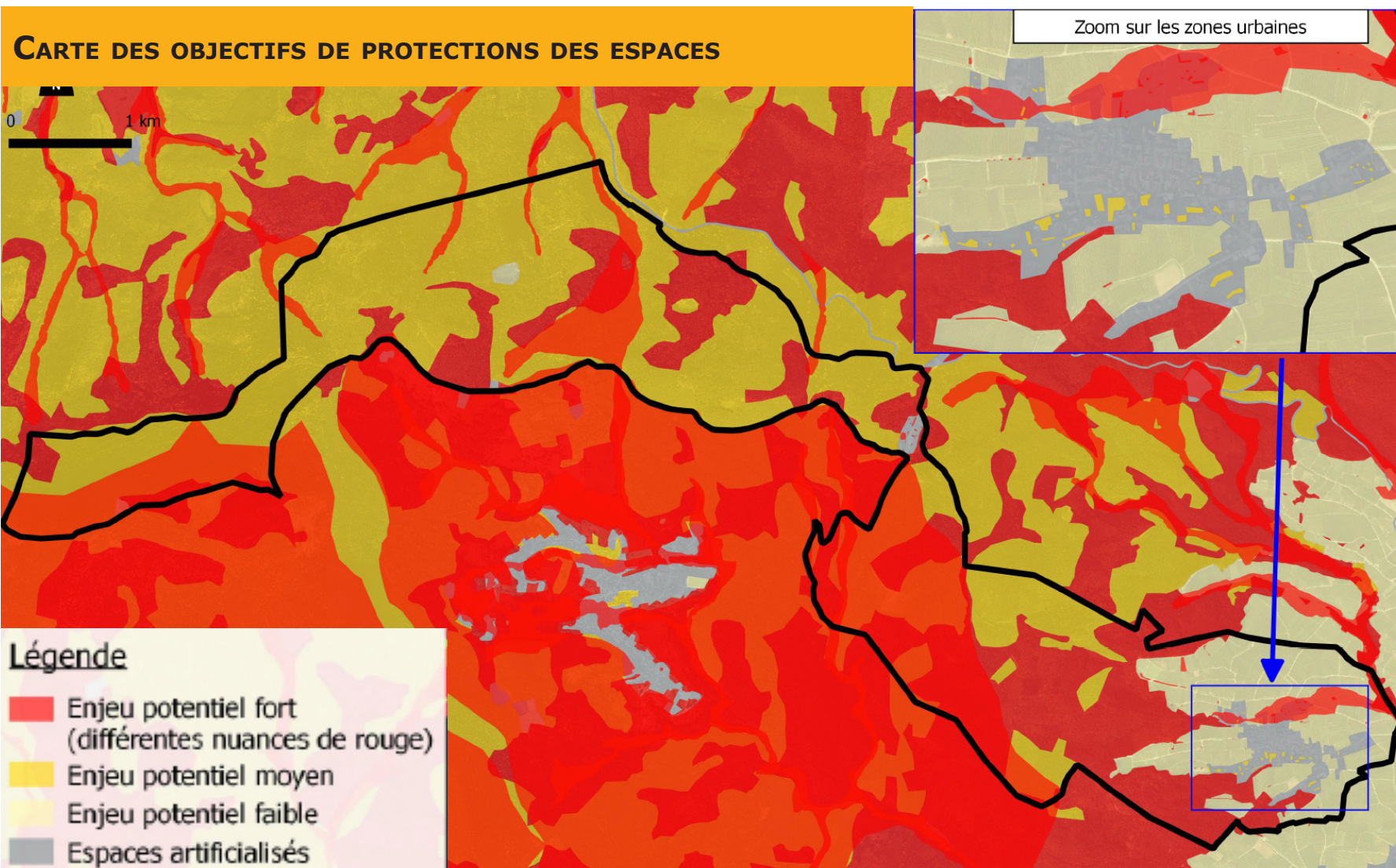
La dynamique écologique et la biodiversité de Rodern, présentées sur la carte ci-contre, mérite d'être préservée et confortée.

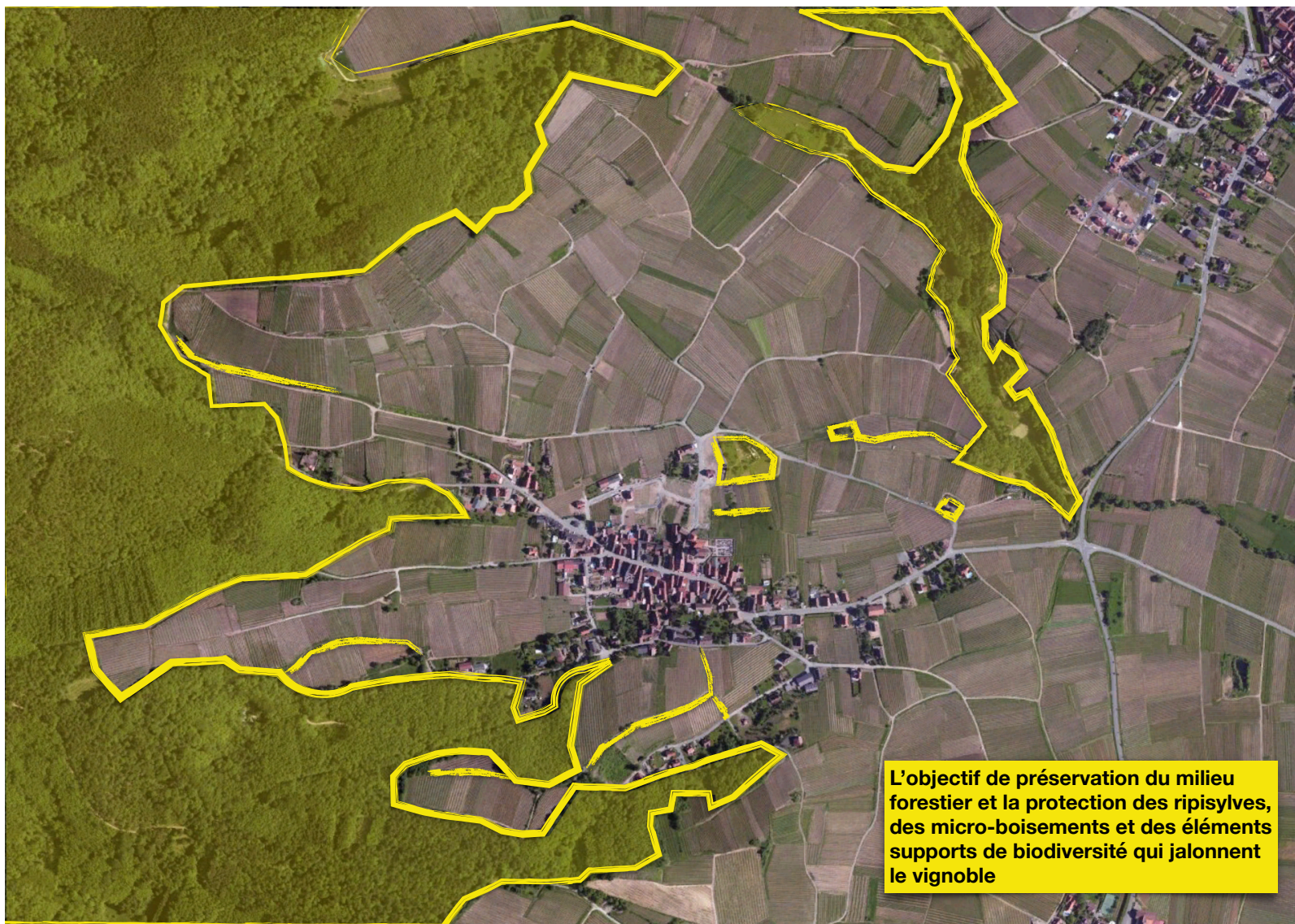
Cet objectif implique une protection des habitats, mais aussi des corridors et des principaux axes de déplacement de la faune.

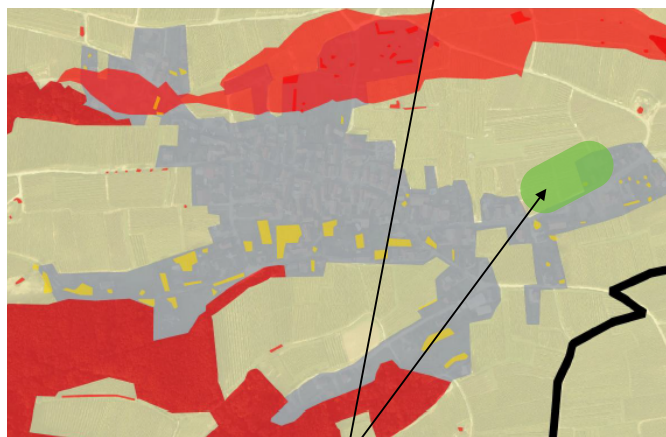
L'urbanisation future de Rodern et l'ensemble des objectifs paysagers du PADD visent à respecter cette dynamique écologique existante de la meilleure manière.

Pour ce faire, le PADD prévoit en particulier :

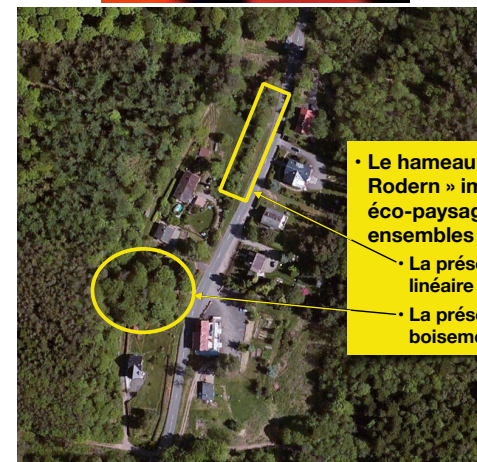
- la protection des milieux forestiers ;
- la protection des ripisylves, des micro-boisements et des éléments supports de biodiversité qui jalonnent le vignoble ;
- la composante éco-paysagère du hameau de la «Cave de Rodern»
- une localisation de l'extension urbaine du village, optimale du point de vue de son intégration paysagère et de la non-sensibilité écologique de son milieu.







- Le site privilégié et optimal d'extension urbaine n'est couvert par aucune sensibilité environnementale particulière.



- Le hameau de la «Cave de Rodern » implique la protection éco-paysagère de deux sous-ensembles particulier :
 - La préservation du principe du linéaire arbustif ;
 - La préservation du micro-boisement ;



Orientation Stratégique n°10

Prévenir les risques naturels et technologiques

- **Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation**

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

- **Prévenir les risques de coulées de boue**

Rodern est exposé au risque de coulées de boue au lieu dit-Silberberg. Des travaux de prévention ont été réalisés pour parer ce risque et ses incidences sur l'enveloppe urbaine du village.

Concernant le site privilégié d'extension urbaine présenté dans l'orientation stratégique n°7, il est à l'abri de toute exposition.

- **Prendre en compte également les autres risques**

Rodern est exposé à un risque sismique modéré. Le PADD souligne la nécessité du respect des normes parasismiques dans les constructions.

Rodern est également exposé au risque de rétractation des sols argileux (classé faible). Le PADD souligne la nécessité de prise en compte de ce risque.

Orientation Stratégique n°11

Promouvoir l'écomobilité

- **Renforcer la place de la mobilité douce**

À l'échelle de Rodern, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports peut essentiellement se faire par la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo.

Les autres politiques relèvent des collectivités de rang supérieur (communauté de communes, SCOT, Conseil départemental, Région, Etat).

Pour agir en ce sens, deux objectifs, illustrés sur le plan ci-contre, sont mis en perspective :

- L'objectif de la généralisation du concept de rue partagée à l'ensemble des rues et ruelles du village hors voirie départementale
- L'objectif d'une extension du réseau de cheminements piétons, anticipant notamment la forme urbaine à long terme du village



Orientation Stratégique n°12

Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

• Encourager les économies d'énergie

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

• Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaires se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut encore être renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-combustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électro-filtres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

• Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Rodern s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

• Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.

Orientation Stratégique n°13

Favoriser le développement des technologies numériques

- **Faciliter le déploiement du très haut débit**

L'internet haut débit est aujourd'hui quasi généralisé à Rodern, mais pour le futur, il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.





2 bis, rue Charles-Oudin
54 603 Villers-les-Hauts-Cloches
T : + 33 (0)3 83 26 25 42
Fax : + 33 (0)3 83 27 13 61
nordest@biotope.fr

PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com